

Phelsuma dubia Boettger, 1881

FAMILLE: Gekkonidae

NOM COMMUN: Gecko diurne sombre

ETAT DE CONSERVATION DANS LE MONDE: Espèce non encore évaluée par l'UICN

PAYS SELECTIONNE POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT: Polynésie française, Mayotte, Wallis-et-Futuna (France); Kenya; Madagascar; Mozambique; République-Unie de Tanzanie

Etats de l'aire de répartition sélectionnés pour l'étude

Etats de l'aire de répartition	Exportations* (1994-2003)	Catégorie d'espèce	Commentaires
France	0	Moins préoccupante	Aucun commerce signalé; l'espèce n'est pas présente en Polynésie française ou sur Wallis-et-Futuna
Kenya	0	Moins préoccupante	Aucun commerce signalé
Madagascar	1488	Moins préoccupante	Pas d'exportations commerciales depuis 1994 en raison de la recommandation du Comité permanent aux Parties concernant cette espèce et d'autres espèces malgaches
Mozambique	0	Moins préoccupante	Aucun commerce signalé
République-Unie de Tanzanie	14.114	Moins préoccupante	Quotas fixés. Localement abondante et probablement introduite. Taux de reproduction élevé. Niveau du commerce sans doute pas menaçant

* Mais pas les réexportations

RESUME

Phelsuma dubia est l'une des 30 à 40 espèces de geckos diurnes du genre *Phelsuma* et l'une des plus largement réparties de ce genre, étant présente dans la moitié occidentale de Madagascar, les îles Comores y compris Mayotte (France), la côte est de l'Afrique et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). L'espèce vit généralement à basse altitude et s'adapte bien à la présence humaine.

Les geckos diurnes sont en général prisés comme animaux de compagnie et sont recherchés par les spécialistes. Les individus élevés en captivité représentent à présent une part considérable du marché des pays de consommation. Les spécimens sauvages enregistrés dans le commerce international entre 1994 et 2003 provenaient de République-Unie de Tanzanie, où les exportations ont commencé en 1996, et des Comores (qui ne font pas partie de l'étude), où elles ont commencé en 2000. Au total, quelque 25.000 animaux ont été enregistrés dans le commerce international durant cette période. La République-Unie de Tanzanie a établi un quota d'exportation annuel de 2000 animaux sauvages par an en 1997 mais ces dernières années, les exportations enregistrées par les pays d'importation l'ont largement dépassé. La base du quota de ce pays n'est pas connue. Les Comores ont exporté près de 11.500 spécimens depuis 2000.

L'espèce est au moins localement abondante mais la taille de population globale n'est pas connue et l'on n'a pas trouvé d'estimations de densité de population dans la littérature. Sa vaste aire de répartition et sa capacité de prospérer dans les habitats secondaires et de tolérer les perturbations humaines indiquent qu'il est extrêmement peu vraisemblable qu'elle soit menacée d'extinction. Compte tenu de sa vaste aire de répartition, de son taux de reproduction potentiel et de l'absence d'utilisation locale, il est très peu vraisemblable que les niveaux actuels du commerce aient un effet important sur la population sauvage, même s'il y a une importante mortalité entre la capture et l'exportation. L'espèce est donc moins préoccupante pour ce qui est du commerce international dont elle fait l'objet. La situation devrait être réexaminée s'il y avait des changements importants dans le commerce.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE

Phelsuma dubia est l'une des 30 à 40 espèces de geckos diurnes. C'est l'une des plus largement réparties du genre, présente généralement à basse altitude dans la moitié occidentale de Madagascar,

les îles Comores y compris Mayotte (France), la côte est de l'Afrique et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Il est vraisemblable que les populations d'Afrique et de Zanzibar, et peut-être celles des Comores, résultent d'introductions (anon., sans date; Glaw et Vences, 1994; Spawls *et al.*, 2002).

Le genre *Phelsuma* est présent dans la région de l'océan Indien avec Madagascar pour centre de diversité (20 à 30 espèces); quelques espèces sont présentes sur d'autres archipels de la région, notamment les Comores, les Seychelles et les Mascareignes. Une espèce, *Phelsuma dubia* q.v., est présente en Afrique continentale où elle a vraisemblablement été introduite accidentellement par l'homme et une autre est présente à l'est jusqu'aux îles Andaman. Quelques espèces sont maintenant établies comme populations férales dans d'autres parties du monde, comme à Hawaï et en Floride (Etats-Unis d'Amérique) (anon., sans date).

On trouve généralement cette espèce à basse altitude et elle est abondante, au moins localement. Elle s'adapte bien à la présence humaine et est largement présente dans les plantations, les jardins et autres zones cultivées à prédominance de palmiers (y compris les cocotiers), de bananiers et de pandanus, mais aussi dans les gros buissons et les bâtiments (anon., sans date; Glaw et Vences, 1994; Spawls *et al.*, 2002).

La femelle, ovipare, peut avoir jusqu'à six pontes de deux œufs après chaque copulation. Les œufs sont collés sur un substrat adéquat et la femelle monte généralement la garde près d'eux pendant qu'ils sèchent. Parfois, la femelle retourne vers ses œufs pendant quelques jours et mange la coquille après l'éclosion. La durée de l'incubation est en général de 40 à 45 jours (Glaw et Vences, 1994), parfois de plus de 50 (anon., sans date). La maturité sexuelle peut être atteinte en moins de huit mois (Glaw et Vences, 1994). *Phelsuma dubia* est largement insectivore mais mange aussi des fruits mous, du nectar, du pollen et des exudats de plantes (Spawls *et al.*, 2002).

L'état de conservation de *Phelsuma dubia* dans le monde n'a pas encore été évalué dans l'évaluation des reptiles du monde faite par l'UICN. Sa vaste aire de répartition et sa capacité de prospérer dans les habitats secondaires et de tolérer les perturbations humaines indiquent qu'il est extrêmement peu vraisemblable qu'elle soit menacée d'extinction. Sa taille de population globale n'est pas connue et l'on n'a pas trouvé d'estimations de densité de population dans la littérature pour cette espèce de *Phelsuma* (pas plus que pour les autres). Cependant, on constate régulièrement que les espèces d'*Anolis* néotropicales écologiquement similaires atteignent des densités de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus par hectare (Rodda *et al.*, 2001; Stamps *et al.*, 1997). L'observation indique que les espèces de *Phelsuma* les plus adaptables, comme *P. dubia*, peuvent atteindre, au moins localement, des niveaux de population similaires (observations de l'auteur).

COMMERCE INTERNATIONAL

Les geckos diurnes sont en général prisés comme animaux de compagnie et recherchés par les amateurs spécialisés d'Europe, d'Amérique du Nord et, dans une certaine mesure, d'Asie, en particulier du Japon. Historiquement, Madagascar est la source de la plupart des geckos diurnes du commerce international, avec l'exportation de dizaines de milliers d'individus par an enregistrée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Jenkins et Rakotomampison, 1994). A cette époque, quelque 1500 *P. dubia* étaient exportés chaque année. Cependant, depuis 1994, le Comité permanent CITES recommande aux pays d'importation de ne pas accepter d'importations commerciales de Madagascar sauf de *P. laticauda*, *P. lineata*, *P. madagascariensis* et *P. quadriocellata* – chaque espèce ayant un quota annuel de 2000 spécimens. Cela a probablement induit une augmentation de la demande d'espèces de *Phelsuma* d'autres pays. Les individus élevés en captivité représentent à présent une part considérable du marché des pays de consommation.

Tableau 1: Exportations*, mais pas les réexportations, de *Phelsuma dubia* vivants, 1994-2003

Pays d'exportation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Comores	0	0	0	0	0	0	2623	5080	2475	0	10.178
Madagascar	1485	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1488
République-Unie de Tanzanie	0	200	374	605	1809	1554	1442	1497	2736	3897	14.114
Totaux	1485	200	374	605	1809	1554	4065	6580	5211	3897	25.780

Source: statistiques dérivées de la base de données sur le commerce CITES, PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, Cambridge (R.-U.)

*Basées sur une étude de tableaux comparatifs, montrant un important double comptage dans les données d'exportation brutes; les importations signalées ont servi de base pour l'analyse du commerce

RAPPORTS SUR LES PAYS

France (Mayotte)

Etat

L'espèce est présente sur l'île de Mayotte, dans l'archipel des Comores de l'océan Indien. Dans l'océan Pacifique, elle n'est présente naturellement ni en Polynésie française ni à Wallis-et-Futuna, où il n'y a pas de populations naturalisées connues ni d'exportations enregistrées. L'espèce est signalée comme présente pratiquement partout sur Mayotte, et comme localement abondante, souvent présente dans les jardins et les zones cultivées (Baars, sans date).

Gestion et commerce

Il n'y a pas d'utilisation locale connue de l'espèce, qui n'apparaît pas dans le commerce international.

Kenya

Etat

L'espèce est présente sur la côte et autour de Mombasa et de Nyali (district de Mombasa). Aucune étude de population n'a été faite (Omondi *in litt.*, 2005).

Gestion et commerce

Il n'y a pas de commerce connu et l'organe de gestion CITES du Kenya n'a délivré aucun permis d'exportation pour l'espèce.

Madagascar

Etat

L'espèce est largement répartie à basse altitude dans l'ouest de l'île où sa présence a été enregistrée à Toliara (Tuléar) au sud, jusqu'à Antsiranana (Diégo-Suarez) dans l'extrême nord; également présente sur les îles, y compris Makamby et Nosy Bé. Elle a souvent été observée sur les palmiers et dans les villes (Glaw et Vences, 1994).

Gestion et commerce

Aucune exportation commerciale n'a été enregistrée depuis 1994, depuis que le Comité permanent CITES a recommandé aux Parties de suspendre les importations commerciales de tous les *Phelsuma* de Madagascar sauf *P. madagascariensis*, *P. laticauda*, *P. lineata* et *P. quadriocellata*. Avant cela, un nombre relativement petit de spécimens de cette espèce étaient exportés (4325 au total enregistrés dans les rapports annuels CITES de 1992 à 1994). Depuis, quelques spécimens ont été exportés avec des permis scientifiques. L'espèce n'a pas d'utilisations dans le pays.

Mozambique

Etat

Observé par Spawls *et al.* (2002) sur l'île de Mozambique dans le nord du Mozambique.

Gestion et commerce

Aucune exportation n'a été enregistrée et rien n'indique que l'espèce soit utilisée dans le pays.

République-Unie de Tanzanie

Etat

L'espèce a été observée à Zanzibar et sur la côte nord de la République-Unie de Tanzanie de la région de Bagamayo au sud jusqu'à Singino près de l'embouchure du Rufiji (Spawls *et al.*, 2002). N'est apparemment pas présente à Pemba ou Mafia (Spawls *et al.*, 2002). La densité population serait particulièrement élevée autour de Dar es-Salam (anon., sans date).

Gestion et commerce

La République-Unie de Tanzanie a fixé un quota d'exportation annuel de 2000 animaux sauvages vivants depuis 1997. Un quota supplémentaire de 40 spécimens F1 élevés en captivité a été ajouté pour 2004, 2005 et 2006. Le total des exportations enregistrées provenant de ce pays pour 1997 à 2003 s'élevait à 14.100 spécimens – chiffre très proche du total autorisé par les quotas annuels (14.000). Quoi qu'il en soit, les chiffres enregistrés pour chaque année varient beaucoup: les données des pays d'importation indiquent que le quota a été largement dépassé en 2002 et 2003, et à nouveau en 2004 (3200 par an en moyenne); cependant, à part 2002 (année où la République-Unie de Tanzanie a signalé l'exportation d'un peu plus de 3000 spécimens), cela n'apparaît pas dans les rapports annuels de ce pays mais dans ceux des pays d'importation.

il n'a pas d'utilisation locale connue de l'espèce.

Compte tenu de la large répartition géographique et du taux de reproduction potentiel de l'espèce et de l'absence d'utilisation locale, il est très peu vraisemblable que les niveaux actuels du commerce aient un effet important sur la population sauvage, même s'il y a une mortalité substantielle entre la capture et l'exportation. La situation devrait être réexaminée s'il y avait des changements importants dans le commerce.

REFERENCES

Anonyme (sans date). <http://www.phelsumania.com>. Vu en janvier 2006.

Baars, C. (undated). At: <http://www.phelsumaweb.com/eng/mayotte.html>. Vu en janvier février 2006.

Glaw, F. and Vences, M. (1994). *A Field Guide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar*. 2nd edition. Zoologisches Forschungsinstitut und Museum Alexander Koenig, Bonn.

Jenkins, M.D. and Rakotomanampison, A. (1994). L'exportation des plantes et des animaux sauvages à Madagascar : les conséquences pour les suivies des espèces. Study presented to ANGAP AND USAID by Tropical Research and Development, Inc. (TR&D).

Omondi, K.W.S. *in litt.* (2005) to CITES Secretariat.

Rodda, G.H., Perry, G., Rondeau, R.J. and Lazell, J. (2001). The densest terrestrial vertebrate. *Journal of Tropical Ecology* **17**: 331-338.

Spawls, S., Howell, K., Drewes, R. and Ashe, J. (2002). *A Field Guide to the Reptiles of East Africa*. Princeton University Press.

Stamps, J.A., J.B. Losos, and R.M. Andrews. (1997). A comparative study of population density and sexual size dimorphism in lizards. *American Naturalist* **149**:64-90.